

donnant à boire la mort ?... Sa-tu ce que je compris, Auguste, à la fin de tout cela ? C'est que l'avis que me donnait lady Eastwood n'était pas un avertissement, mais une prière ! C'est qu'elle craignait pour elle plus que pour moi ! C'est qu'en m'offrant mon pardon, si j'étais coupable, elle me demandait le sien, parce qu'elle ne s'achever !

— En qu'il m'errai-je, en interrompant Georges dont le récit était d'venu une torture pour moi... Eh quoi ! elle ! Quand, devant toi, elle avait avoué le pair d'Angèle d'avoir par sa barbe in... mis sir John au tombeau ! Mais c'est affreux ce que tu me dis là, Georges !

— Eh bien, oui, sans doute, c'est affreux, reprit Aub et les yeux s'humectèrent. J'ai pensé ainsi ce jour-là, et bien d'autres ; et à cette heure encore, j'ai la moitié de mon être qui me l'affirme et l'autre qui me le nie !... C'est que tu ne vois pas comme elle était malheureuse avec cet homme, Auguste... combien elle souffrait et comme femme et comme mère ; et pour elle et pour moi, car enfin, nous nous aimions tous deux ! Oh oui, je me me suis bien des fois représenté cette scène entre elle et le diable dans la chambre où son mari venait d'expirer... Mais qui sait, m'di-à-s-j, si ce n'était pas là le cri de désespoir d'une nature vertueuse que le malheur devenu trop lourd venait de pousser au crime, et qui maudissait alors l'infortuné et première cause de sa chute ?... La prison nous délivra, la prison nous libéra, je te dis ! J'en étais venu au montraux paradis de trouver juste qu'elle eût empoisonné son mari, Auguste... Les femmes n'ont pas le diable en nous pour se venger de qui leur fait du mal...

Faut-il donc toujours qu'elles s'immolent ! Ah ! je t'en ai bien autre chose, mon Dieu ? Je lui tenais quel jeufois son crime pour un acte de bienfaisance héroïque, je pensais aux pestiférés de Jaffa, dont on veut que Bonaparte ait fait abréger les souffrances, en précipitant leur mort ; je traitais les sophismes sur sophismes, entends-tu !... Vois un peu où était ma pauvre tête !

— Mais, repris-je, il eût été trop infamant cependant qu'elle l'offrit, à toi, le pardon de son forfait !

— Ne pouvions-nous pas avoir la même pensée ? répondit Georges, j'en étais sûr ! à me v. q. à la sienne... D'ailleurs devait-elle s'accuser aux yeux de ce qui cherchait ? J'ai deviné, va !

— On n'eût pas un mot de moi, tant que l'instruction dura. J'attendis les débats... long-tems, bien long-tems !

— Le vint et en fin, la bonne Geneviève avait été ma vie de cause ; nous ne comprenions que deux, Roméo et moi.

Auguste LUCHET. (à continuer.)

L'Aurore des Canadas

SAMEDI, 16 AOUT, 1845.

COUR CRIMINELLE.—Les procès de Lepage ont perdus tout l'affaire qui précède aujourd'hui l'esprit public, les journaux d'hier sont remplis des témoignages rendus par les témoins de la Couronne contre le prisonnier ; ces témoignages sont d'une nature effrayante et présentent chez l'individu accusé d'avoir servi d'instrument à Mercury et d'avoir trémpé dans une entière complicité avec ce dernier, dans l'accomplissement du crime d'incendie, une invention dans les moyens de perpétrer le forfait tellement diabolique, que si le juré est convaincu de la vérité de ces témoignages et déclarent les accusés coupables, la société demandera un exemple éclatant, car jamais nous n'avons vu encore paraître au Banc Criminel des hommes qui paraissent inspirer aussi peu de sympathies que Lepage et Mercury. La boîte infernale qui a été trouvée dans la possession de Lepage par les officiers de justice qui l'ont appréhendé, et qui a été exhibé à la Cour et aux Jurés pendant tout le temps du procès fait voir que l'ou le génie du mal peut calculer pour le malheur de son semblable. Cette boîte contenait des pistolets de différentes dimensions, une lame vive d'un scalpel à plusieurs tranchants, des fusées faites d'un bois de surau léger et poreux dans lequel la poudre était remplacée par une composition ardente où aboutissait une mèche enduite de salpêtre et de soufre, si nous en croyons l'odeur fétide qu'elle exhalait en se consumant ; enfin une quantité de ces mèches et de petites à lunettes phosphoriques ; telle était la porte manteau de voyage du malheureux Lepage et dont la possession seule légitime un soupçon terrible contre lui.

Au moment où nous écrivons le procès s'instruit, le Juré s'apprête à rendre son verdict, et avant que notre feuille soit ré-

pandu dans le public, le sort de Lepage sera arrêté. Autrement nous ne nous permettrions pas de créer contre lui des impressions aussi terribles, quelque exactes qu'elles puissent nous paraître ; car maintenant qu'il est tombé vif entre les mains de son pays, c'est au pays seul à se prononcer par le juré, et dans la périlleuse position où se trouve placé le prisonnier, il ne nous appartient pas de violer vis-à-vis de lui les règles de l'humanité en empiétant d'avance sa malheureuse et fâcheuse situation.

Lepage est un homme d'environ 5 pieds 3 pouces de hauteur, de l'âge d'apcu près 35 ans, d'une figure pâle, d'une complexion forte et sombre ; tapu dans sa taille et de beaucoup d'embonpoint. Il a les yeux noirs, vifs, petits et brillants ; et à le voir sur la sellette, en présence de ses juges et du juré, vous diriez d'un individu étranger à toutes les circonstances du procès qui écoute avec avidité tous les parties du témoignage par un pur sentiment de curiosité. Il est rare qu'il paraisse s'émouvoir beaucoup des terribles révélations qui se font de tems à autre dans la boîte de témoignage ; quelquefois pourtant il laisse échapper des demi sourires glacés qui trahissent une surprise inquiète et des serremens de cœur, quelque froid qu'il paraisse de prime abord. Pour Mercury, assis à côté de lui, il se lève, de fois à autres, pour prêter une oreille au témoignage et s'assoit tranquillement sans trop se laisser deviner. Les deux prisonniers se consultent ensemble, et Lepage parle souvent à M. Salmon, un de ses avocats, assis tout devant lui pendant que les deux autres Conseils interrogent les témoins.

Depuis que ce qui précède est écrit, le juré, après une charge lumineuse donnée par le juge Rolland, a, après quelques courts instans de délibération, rendu le verdict de coupable contre CAROLUS LEPAGE pour crime d'incendie.

Nous étions présent au prononcé du juré et nous avons remarqué pour la première fois que la figure de Lepage se contractait convulsivement ; on eût dit qu'il voulait parler au juré, mais qu'il ne savait pas le mot qu'il lui fallait. Sa pâleur a redoublé comme s'il venait d'avoir toute la conscience de sa situation ; un léger ébranlement s'est fait sentir dans toute sa personne, puis un peu remis du coup qu'il venait de recevoir, il s'est tourné vers Mercury pour échanger avec lui quelques paroles et a repris ce sourire à lui qui ne l'avait pas quitté jusqu'au moment du verdict du juré.

Mr. Drummond, un des avocats chargés de la défense de Lepage, a fait motion en arrestation de jugement. Cette motion a été rejetée et le prisonnier condamné à 14 ans de pénitencier.

CURIEX EFFETS DU MAGNETISME.—Voici un cas de magnétisme qui nous est raconté par des témoins oculaires de la plus grande respectabilité, et qui est arrivé au village de Soré, ces jours derniers.

Une jeune fille, du nom de Mathieu, âgée de 17 ans, qui avait souvent vu magnétiser et qui désirait vivement dérober un secret à l'une de ses jeunes amies appelée Lussier, s'imagina un beau jour de la tirer à part et de lui faire subir l'influence du magnétisme. On dit donc qu'elle la magnétisa, et qu'au moment où elle venait d'achever l'opération, quelq'un entra tout à-coup sur les entrefaites et surpris tellement Mlle. Mathieu, que celle-ci troublée et hors d'elle-même, fit de vains efforts pour arracher la jeune fille à l'état de torpeur dans lequel elle l'avait jetée et qui ressemblait, dans le moment, à un état de mort naturelle. Pendant trois jours l'état de la jeune Lussier fut le même ; envain les médecins avaient tour-à-tour essayé de la délivrer de son magnétisme. L'alarme fut si grande dans sa famille qu'on envoya chercher le prêtre pour lui donner les derniers secours de la religion. Par intervalles, pendant les trois jours qu'elle demeura sous l'influence du magnétisme, elle éprouva des ébranlemens nerveux et des convulsions terribles qui étaient suivis d'un assoupissement mortel pendant lequel elle ne donnait plus signe de vie. Mais tant que duraient les crises convulsives qu'elle subissait, on l'entendait s'écrier qu'elle était tombée toute vive dans le purgatoire, qu'elle y souffrait horriblement, pendant que d'autres visions plus sereines venaient

propre insensiblement à la place des premières et lui révéler le sort de sa mère qu'elle disait contempler dans le ciel. Mlle. Mathieu elle aussi éprouva, surtout pendant le second jour, de fortes crises de nerfs qui la firent beaucoup souffrir. Enfin au bout du troisième jour la jeune Lussier reprit quelque peu ses sens et sembla sortir d'elle-même de son état de torpeur parfois léthargique et parfois convulsif ; mais depuis lors elle est restée frappée au cerveau et un état de vague et qui ressemble à de la folie a succédé à sa résurrection organique et animale.

Nous ne garantissons pas tous ces faits quoique encore une fois, ils nous soient racontés par des personnes très dignes de foi ; mais s'ils ont toute l'exactitude que nous leur croyons, assurément qu'ils présentent de belles questions aux physiologistes et qu'ils méritent d'être discutés. En même tems ils doivent servir de leçon à ceux qui seraient tentés de faire de pareilles expériences à l'avenir.

Les rédacteurs de l'Union ont été très étonnés de voir en tête de la nomination de M. Cayley, leur motif, c'est qu'il n'est pas connu dans la province. Il est presque de notoriété publique qu'à la suite de la réorganisation des ministères des personnes connues pour la libéralité de leurs opinions politiques n'ont pu prendre place au conseil. Les rédacteurs de feuilles ministérielles ont fait retentir la province de menaces, d'ostracisme contre ces citoyens s'ils osaient se permettre d'entrer dans le ministère en même temps qu'ils ont constamment traité la plupart des nouveaux ministres d'incapable, les deux ministres canadiens surtout d'hommes ineptes, pervers, corrompus, tombés dans la fange et dans le délire de la folie, pétris de mensonges, de grossière ignorance, de jalousie, d'astuce d'hypocrisie, d'ambition, surtout d'avarice au point de trahir leurs compatriotes à derniers comptant.

C'est donc quelque chose d'heureux pour M. Cayley que de ne pas connu des rédacteurs ; cette circonstance épargne à la province la honte de calomnies semblables à celles par lesquelles les rédacteurs de feuilles imprimées dans notre langue, ont déshonoré deux de nos ministres leurs compatriotes, pour attiser contre eux la haine publique.—Communiqué.

RAILROAD.—Nous avons reçu une petite mappe topographique du territoire que doit parcourir le chemin de fer en contemplant de Toronto au Lac Huron, avec des détails statistiques et une table des distances, d'où il résulte que la nouvelle route en chemin de fer aura de longueur depuis 158 70-80 milles à 338 54-80 milles suivant que Port Sarnia ou Windsor sera choisi comme terme du railroad.

Sir Allan McNab, arrivé ici avant hier, se dirige vers Boston d'où il doit s'embarquer, le 16 du courant, pour l'Angleterre. Son voyage, comme celui de M. Widder, que nous avons déjà annoncé, a pour objet la négociation de l'emprunt nécessaire à la construction du chemin de fer de Toronto au Lac Huron.

MUSIQUE.—Le Signor Antagnini e, Mr. Gibert qui viennent de faire la défection de Toronto, sont arrivés avant hier à Montréal, où ils se proposent de donner quelques concerts. Signor Antagnini doit débiter par l'exécution d'un Ave Maria, de sa composition, Dimanche prochain à l'Eglise Paroissiale pendant l'office divin du matin. Les journaux des Etats-Unis et du Haut-Canada s'accordent à leur donner la même réputation d'être deux artistes de haute portée.

CONCERT.—Les concerts se succèdent, à Montréal, avec une rapidité incessante. Mr. Wall, l'harpiste Irlandais, si bien connu de Montréal, est descendu ces jours derniers, à Trois-Rivières, où il se proposait de donner quelques soirées musicales.

Vendredi soir la bande originale de sonneurs de cloches a donné son premier concert à l'Hôtel Rasco, où Miss Clarendon doit donner une soirée dramatique de sa façon, ce soir même.

Au théâtre, Mr. Andrews, Mr. De Walden et Mme. Skerrett ont joué tour à-tour à leur bénéfice dans le cours de la semaine. Ailleur c'était le cochon à deux corps qui

s'exhibait aux curieux de notre cité, pendant que de son côté, le géant, la géante et le nain attireraient les amateurs de prodiges et de monstruosités à leurs exhibitions.

Lo c'quo avait à peine fini de nous enlever nos écus, que déjà l'on annonçait la célèbre ménagerie traînée par quatre énormes éléphants suivi de soixante et dix voitures attelées d'autant de chevaux, qui doit nous arriver le 22 de ce mois.

En vérité, Montréal à l'air voué à la ruine pour peu que cela continue. C'est cela sans doute qu'à voulu dire un correspondant du Canadien qui fait à Montréal les menaces les plus terribles, et sur le ton le plus prophétique, si elle ne double pas la somme qu'elle a donné aux incendiés de Québec. Dieu veuille pourtant que ce ne soit pas un nouveau prophète de Jéricho, quoique, certes, il soit fort en droit en effet de nous reprocher les folles dépenses de pur luxe qui ne tarissent point ici pendant que tant de besoins pressans nous réclament au dehors.

Les Concerts, le théâtre et les exhibitions de tous genres ne laissent guère après eux, que des satisfactions et des bourses vides ; mais les bienfaits ne se perdent pas, eux, et leur prix augmente en proportion des maux qu'ils guérissent.

Nous apprenons que Miss Clarendon a contracté un engagement avec Mr. Skerrett pour quelques soirées dramatiques. C'est Mardi soir qu'on dit qu'elle paraîtra pour la première fois sur notre théâtre.

Le dernier recensement prouve qu'il s'imprime environ 1400 papiers nouveaux, dans les Etats-Unis, qui emploient 1200 personnes. De ce nombre, 245 sont imprimés dans l'état de N.-w-York, 186 dans la Pensylvanie, et 116 dans l'Ohio.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC A HALIFAX. Nous lisons ce qui suit dans le New-brunswick du 5 août :

« La grande route militaire du Canada.— On nous informe que la route militaire projetée d'Halifax à Québec, à travers la partie nord du Nouveau-Brunswick, a été abandonnée par le gouvernement métropolitain, et qu'une compagnie formée en Angleterre a proposé d'entreprendre l'ouvrage et d'établir un chemin de fer tout le long de la route. Soit vaste projet et réaliste, la communication entre la Nouvelle-Ecosse et le Canada sera de beaucoup accélérée. Nous apprenons aussi qu'une compagnie a pu élever un prospectus où elle expose ses plans et dont une copie a été reçue par la dernière maille, et que l'ouvrage sera commencé aussitôt que les arrangements nécessaires auront été concertés avec les gouvernements de ces provinces. Nous n'avons pas encore vu le prospectus, mais nous avons toute confiance dans nos renseignements. »

« Les obstacles à cette entreprise seront l'extrême longueur du chemin, et le grand emploi de capitaux qu'elle nécessitera. Du reste nous croyons le plan réalisable, d'autant plus que le pays à traverser est généralement plat, ne présentant que peu d'élevations et point de grande rivière, ni d'autres obstacles à surmonter. »

« Toutes observations sur les immenses avantages que résulteraient pour ces colonies et pour le gouvernement métropolitain de la construction d'une telle ligne de chemin de fer seraient superflues. Une fois complétée, elle changerait toute la face du pays, en le faisant prospérer, et offrant d'immenses facilités au commerce pour le transport de troupe et d'autres moyens de défense en cas de guerre. Nous ne pouvons donc que témoigner notre approbation de ce projet, sur lequel nous aurons sans doute bientôt des renseignements ultérieurs. »

Mgr BLANCHET, vicaire apostolique de l'Oregon, est parti de Montréal hier matin pour Boston afin de s'y embarquer sur le paquebot à vapeur du 16 pour l'Europe.—Canadien.

ACCIDENT.—Hier après-midi, deux enfants de 11 à 12 ans, dont l'un du nom de Léger et l'autre de Laroche, se sont noyés en se baignant à Près-de-Ville.

On dit que trois autres enfants se sont noyés dans le même temps à Saint-Roch.—Ibid.

Le nouveau séminaire catholique de Kingston, commencé sous l'évêque Macdonnell, est sur le point d'être achevé. Les travaux de la cathédrale catholique de cette même ville avancent aussi très rapidement.—Ibid.

De la Minerve. Un événement bien déplorable a eu lieu mardi dans la nuit au pied du courant. Les nommés Pierre St. Amand, de cette ville et Michel Lambert, de la Noria se-tient ensemble le commerce de bois. Ils étaient propriétaires d'une barge dont Lambert avait le commandant, Mardi dans la nuit Lambert arriva à bord et fit les reproches

à St. Amand sur ce qu'il était souvent absent de la barge, et qu'il négigeait la pompe. Il s'en suivit une altercation très-vive entre les deux associés, et Lambert se saisit d'une hache qui se trouvait sous sa main et en usa pour couper la tête de St. Amand. Celui-ci, malgré la violence du coup, se rendit dans la cabine où sa barge fut pensée par Lambert et deux matelots qui se trouvaient témoins de cette triste scène. St. Amand expira vers 4 heures du matin sans autres secours que ceux qu'il reçut de son associé et de deux hommes de l'équipage. Aussitôt que Lambert se fut aperçu que sa victime avait cessé de vivre, il s'embarqua dans un canot, et traversa le fleuve. Ce ne fut que vers 9 heures qu'on apprit que la police fut informée de l'accident. Le Coroner se transporta sur les lieux et fit l'enquête en présence d'un corps de juré, qui rapporta le verdict suivant : « Nous sommes d'opinion que le défunt, Pierre St. Amand, est mort des suites du coup violent qui lui a été assené à la tête avec une hache par le nommé Michel Lambert, de la Noria. »

Le Coroner émit immédiatement une prière de corps pour l'arrestation de Lambert, et le sous-chef de police Jérémie fut envoyé à sa poursuite.

Un accident qui aurait pu avoir des suites bien fâcheuses a eu lieu hier matin. Il paraît, d'après des renseignements qu'on nous a donné que des enfants s'amusaient dans un verger de M. X. Beaudry, rue St. Charles Corrommée, avec un vieux pistolet qu'ils avaient chargé à poudre. Un enfant du nom de Haggi-din qui s'amusa dans la rue fut attiré près de la cité, les enfants qui étaient en dedans firent partir le pistolet et l'autre reçut tout le contenu dans le visage. On dit qu'il a les yeux brûlés à un tel point qu'on craint qu'il ne perde la vue. Cet exemple, quoique peu profitable aux parents qui laissent leurs enfants s'amuser ainsi avec des armes à feu dont il ne connaissent pas les conséquences.

COUR CRIMINELLE. Vendredi, 8 août 1845. Présents : Son Hon. M. le juge Rolland, M. le juge Day, Joseph M'Math et William Donahoe, pour l'accusé, subissent leur procès et sont acquittés. M. Carter, pour le prisonnier. Denis Colet, pour effraction dans une boutique et larcin, subit son procès et est trouvé coupable de larcin.

Samedi, 9 août. Présents : Son Hon. M. le juge Rolland, M. le juge Gale, M. le juge Day, John Henderson, et George Halliday, pour l'accusé, subissent leur procès et sont acquittés. M. Johnson et Hart, pour les prisonniers.

Lundi, 11 août. Présents : Son Hon. M. le juge Rolland, M. le juge Gale, M. le juge Day, James Vaughan, Samuel Thomas et William Parker, pour l'accusé, subissent leur procès ; les deux premiers sont trouvés coupables, et Parker est acquitté. M. Carter, et J. W. MacDonald, pour les prisonniers.

Michael Denney et Hirmin N. Wilson, larcin, subissent leur procès ; Denney est convaincu, et N. Wilson acquitté. M. Carter pour les prisonniers.

Le grand jury rapporte vrai bill contre John Birrell, pour Rapt ; Henry Adair, pour assault sur un enfant, et George M'Keen, pour contrefaçon de monnaie.

Mardi 12 août. Présents : Son Hon. M. le juge Gale, M. le juge Day, Le procès de Lepage pour incendie est remis à mercredi.

M. Driscoll, conseil de James Coughlin dans la dernière session, demande la décharge du prisonnier sous le prétexte que la cour n'a pas juridiction dans cette cause. M. Driscoll établit d'abord que le prisonnier était accusé de meurtre, qui d'après l'accusation, a été commis à Bytown, dans le Haut-Canada, et la victime est venue mourir dans le Bas-Canada. M. Driscoll prétendit que d'après la loi commune, le prisonnier ne pouvait subir son procès nulle part. Aucune loi ne dit dans quelle partie de la province un prisonnier doit subir son procès, lor que le coup a été donné dans une section de la province et que la mort a eu lieu dans une autre. M. Bark n'a pas considéré que l'Angleterre n'a qu'une seule juridiction, tandis qu'il n'en est pas ainsi dans le Canada, et M. Driscoll soutint que ce cas avait été omis par les législateurs. L'opinion du juge en chef Robinson est que le cas n'a jamais été résolu, et qu'il était irrégulier d'amener le prisonnier devant la cour de Montréal.

M. Meredith plaidait en faveur de la couronne prétendant que d'après la 4me. et 5me. Victoria chap. 24 et 30, la cour peut fixer le lieu du procès où elle voudra, lorsque le meurtre a été commis dans un district et continué dans un autre. Il soutient en outre que le meurtre n'était commis que quand la mort s'en suivait, et la place où la mort arrive doit être regardée comme le lieu de meurtre.



FAMEUX REMEDE ANGLAIS POUR LA CURE DES MALADIES DES POUMONS.

Le plus célèbre et le plus infallible des remèdes contre les maladies des Poumons est sans contredit.

Le baume de vie Hongrien.

Découvert par cet éminent Chimiste le Dr. Buchan de Londres et abondamment connu sous le nom de "Fameux Remède Anglais."

Surprenant et Heureux.

Comme préservatif et antidote des tendances corrompues du climat, c'est une médecine inappréciable comme remède dans les Toux chroniques et obstinées.

L'Invalide Mourant

plutôt que par des personnes affligées de maladies de la gorge et des poumons simples et moins dangereuses.

Le plus Infaillible

des remèdes connus dans le monde civilisé. C'est le meilleur préservatif de la consommation héréditaire.

Le ramollissement des Poumons — l'Inflammation de la membrane et la dégénérescence Tuberculeuse.

Qui sont les derniers effets de ce déplorable état et que l'on suppose à tort, être au-delà des ressources de l'art.

La maladie Désespérée.

Il n'en est pas ainsi du Baume Hongrien. Il est toujours salutaire et jamais injurieux. Ce n'est pas un opiacé — ni un tonique ni un simple expectorant.

Le meilleur remède du Monde.

Et toute personne, affligée de cette maladie nationale, serait injuste envers elle-même de ses amis, si elle se laissait descendre au tombeau, sans avoir essayé ses vertus.

Maladie tuberculeuse confirmée et incurable.

S'il est un remède dans le monde, on le trouvera dans le Baume Hongrien du Dr. Buchan. Il a guéri des cas désespérés, et pour ainsi dire ramené des invalides au tombeau.

Hongrien, disparaissent à grand pas, à mesure que ses triomphes se répandent, et il acquiert rapidement cette position désirable de

Médecine Modèle.

qu'on peut se procurer dans toutes les Pharmacies respectables de ce pays, recommandée par des médecins lorsque leur traitement a échoué et que des familles respectables conservent comme un préservatif pour s'en servir à la première apparition du terrible destructeur.

Ce vend en grande bouteille, à \$1 par bouteille, avec les directions pour la conservation de la santé.

DAVID BRADLEE, seul Agent pour les Etats-Unis, No. 119, Court Street, Boston.

AUSSE. VANKLEEK HUIJ SALARATUS. 50 Caisses de Salaratus supérieure (per-lasse) à vendre à bas prix par WILLIAM LYMAN, ET CIE. 192 Rue St. Paul. Montréal, 15 juillet, 1845.

MEDICAMENTS FRANCAIS

DEPOT A MONTREAL, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 8 CHEZ LE DR. PICAULT. SIROP DE LAMOUROUX. Pharmacie à Paris

Des observations nombreuses ont démontré son efficacité dans les RHUMES, les COQUELICHES, les QUINTESSANCES, la PHYSSIE, le CALME, les TOUX et facilite l'EXPECTORATION. Sa vertu qui date de plus de trente ans, ne fait qu'augmenter tous les jours.

LA PATE PECTORALE BALSAMIQUE DE REGNAULD. Pharmacie à Paris.

S'emploie dans les mêmes cas que le Sirop de Lamouroux comme lui, elle est délicate et se prend. Elle ne contient pas d'opium.

Sirop de Digitale de Labellonyo Pharmacie à Paris.

Il est employé par tous les premiers médecins dans le traitement des maladies ORGANIQUES et INORGANISQUES du CŒUR, ainsi que contre les HYDROPIQUES diverses. C'est un calmant puissant dans les ANGINES, les TOUX OPINIÂTES etc.

Les Pilules Ferrugineuses du Vallet et les Dragées et Pastilles au Lactate de Fer de Gilis et Conté.

Facilitent le DEVELOPPEMENT des jeunes personnes. guérissent les FAIBLES COULEURS, les PERTES BLANCHES, les MAUX D'ESTOMAC, fortifient les tempéraments faibles.

SIROP TONIQUE ANTI-NERVEUX De J. P. LAROSE, Pharmacie à Paris. Spécifique de toutes les AFFECTIONS NERVEUSES. Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les divers états des nerfs, débilités, détruit la constipation. Il abrège les convalescences.

Guérison des Plaies les plus invétérées.

ONGUENT CANET DE GIRARD Pharmacie, breveté du Roi, à Paris.

L'application de cet Onguent calme de suite les douleurs aiguës des ABŒCS, PANARIS; elle guérit les TUMEURS FROIDES, les HEMORROÏDES INTERIEURES et DOUTES MAUX A LA TÊTE DES NARINES, les TUMEURS DU SEIN, etc. etc.

BAUME ANTI-PHLOGISTIQUE COMPINGT, Préparé par DUPONT Pharmacie à Paris.

Ce baume arrête de suite les pertes de sang des Plaies les plus graves, que les artères soient coupées ou non. Il guérit les CREVASSES AU SEIN des nouvelles accouchées. TOUTES LES VIEUX ULCÈRES, les HEMORROÏDES, etc. etc.

PAPIER FAYARD ET BLAYN. Tous ceux qui s'occupent de la cure des plaies à PARIS, LONDRES, NAPLES et BERLIN, emploient de préférence ce papier pour la cure des cors, etc. de Perrivogons etc.

Les Rhumatismes, douleurs, irritations de poitrine, maux de reins, brûlures, etc. cèdent à son application. Il remplace les Cirouelles avec avantage et coûte moins cher.

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBE-D'AUCH, Breveté par ordonnance royale.

Ce médicament produit des effets merveilleux dans LA GOUTTE dont il calme les plus violentes accès en quatre jours.

Les Rhumatismes les plus vieux ne résistent pas à son usage.

BAUME RESOLUTIF DE DEIBL. Pharmacie à Paris.

Ce Baume qui ne s'emploie qu'à l'extérieur en friction, guérit les affections COUREUXES et RHUMATISMALES. Il fortifie les nerfs et rend aux muscles toute leur souplesse.

GRAINS DE SANTE' Du Dr. Franck.

Ces grains sont ARGENTÉS et n'inspirent aucune répugnance aux malades. Ils remédient aux MAUX D'ESTOMAC, chassent LES VENTS PURIFIENT LE SANG et établissent l'APPETIT favorisent les DIGESTIONS. Ils remplacent avec avantage les Pilules de COPPER, de MORISON DE PARR etc.

ELIXIR TONIQUE ANTI-GLAIREUX Du DR. GUILLIE, préparé par DU-PONT, Pharmacien à Paris.

Toutes les maladies causées par les GLAIRES sont de son ressort. L'ASTHME HUMIDE, le COQUELICHÉ CATARRHALÉ, les AIGREURS D'ESTOMAC, les SYNCOPES MIGRAINES JAUNISSE INDIGESTIONS des enfants, le VERTIGE, les COLIQUES LES DARTRES GLAIREUXES, le CATARHE DE LA VESIE, L'APOPLEXIE SENEUSE, les MALADIES LAIEUSES, etc. etc.

Les Bouteilles sont accompagnées du traité des glaires de 60 pages.

Les maux vénéreux les plus invétérés sont guéris radicalement et en peu de jours par la.

VERITABLE Essence de Salsepareille.

Concentrée, préparée à la vapeur par BRETON, Pharmacien à Paris.

PAR LE ROB DE LAFFECTEUR.

Les Capsules de Raquin au COPAHU purifiées sans odeur ni saveur.

PAR Les Pilules Napolitaines, &c. &c. &c.

Pour renseignements, Pamphlets, consultation &c. S'adresser au DR. PICAULT, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 8. Le matin jusqu'à 8 heures, de 1 à 3 heures, P. M., le soir de 6 à 10.

Pourquoi mourez vous

LE BAUME POUR LA VIE DU REVD. COVEIT composé entièrement de végétal est reconnu comme la médecine la plus salutaire pour la guérison de tous maux de foie, qui ai jamais été connus dans le monde. Cette médecine ayant été éprouvée à fond durant des années dans les Etats Unis, pour le bonheur de milliers, est maintenant introduite dans les Canadas et peut être achetée chez la plupart des principaux Droguistes, où on peut voir des témoignages et des certificats venant d'un grand nombre de personnes de la plus haute respectabilité; tels que médecins, révérends ministres, professeurs dans les collèges, &c. &c. Le propriétaire n'a aucun désir de faire une pompeuse annonce dans les colonnes d'un journal, mais demande simplement à toutes les personnes qui sont affligées de rhume, toux, et toutes affections du foie, quelques années ou depuis que l'on a vu qu'elles en sont atteintes, d'essayer le BAUME POUR LA VIE. JOHN CARTER et Cie, rue St. Paul, JOHNS BIRKS et Cie, Place d'Armes, ALFRED SAVAGE et Cie, rue Not. De me Avril 1 AGENT

NOUVEL ASSORTIMENT.

DE MARCHANDISES NOUVELLES F. MORSE & CIE. PELLETIER, Extrémité Est du Pont Kenduskang, PORTE VOISINE DU MARCHÉ LOW

Ont renouvelé leur assortiment, offrent en vente du drap, du velours, de la soie, de la toile, chapeaux cirés de différentes formes. — Chapeaux cirés de laine, et vernissés. Chaque article de toutes sortes exécutés à demande. Un assortiment de faits.

VETEMENTS. Bottes et Souliers de Journaliers, faits dans les pays et sur lesquels on peut se reposer pour un long voyage. Coffres, valises, Sacs de voyage, Ceintures &c. &c. Parasols et Parasols. &c. Fourrures préparées et teintes d'une manière supérieure.

Fourrures, Manchons, Collets, et Capotes Emagasinés et soignés pendant l'été les préservant de la vermine &c. E. M. et Cie présentent leurs sincères remerciements au public pour sa confiance et son généreux patronage ils en sollicitent la continuation, et ils promettent les plus grands efforts pour lui plaire. Bangor, Maine, mai 1845.

Nettoie le Sang

LES PILLULES TOMATES composées de L. DR PHELPS, un remède pour tous les maux qui proviennent des impuretés du sang, de la dyspepsie, des maladies scrofuleuses, chroniques et autres. Aussi, un substitut au calomel comme cathartique dans les fièvres, et toutes affections bilieuses. Ces pillules ne sont pas parmi celles d'une utilité douteuse, elles ont subi l'épreuve de l'expérience, étant prescrites d'une manière très étendue par la faculté médicale partout où elles ont été introduites. Pour plus amples particularités, et les lieux où l'on peut voir les certificats de leur efficacité, s'adresser chez JOHN BIRKS et Cie, Place d'Armes, ALFRED SAVAGE et Cie, rue Not. De me Oct. 1841. AGENTS.

O. BEAUCHEMIN. No. 25 Rue St. Gabriel. Etablissement de Reliure.

COMTE' DE TERREBONNE. PRIX OFFERTS par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE pour le Comté de Terrebonne à être distribués à une EXHIBITION GÉNÉRALE des ANIMAUX PRODUITS D'AGRICULTURE, &c. du dit Comté qui aura lieu au Village de Ste. Thérèse de Blainville, JEUDI, le 25 de Septembre 1845, à 10 heures A. M. Chocaux. (ouverte à tous compétiteurs)

1ère. Classe—Pour le meilleur Etalon Canadien 5

Deuxième Do 4

Troisième Do 2 10 2de. Classe—Pour la meilleure jument avec son poulain 3 Deuxième 2 Troisième 1 3me. Classe—Pour le meilleur Etalon âgé de 3 ans 3 Deuxième 2 Troisième 1

Bêtes à cornes. (ouverte aux Canadiens Français seulement)

4me. Classe—Pour le meilleur Taureau 3 Deuxième 2 10 Troisième 2

5me. Classe—Pour le meilleur Taureau de 2 ans 1 10 Deuxième 1 Troisième 10

6me. Classe—Pour la meilleure Vache à lait 2 Deuxième 1 10 Troisième 1

7me. Classe—Pour la meilleure Genisse de 2 ans 1 Deuxième 15 Troisième 10

(Ouverte aux Canadiens Bretons et libre aux Canadiens-Français).

8me. Classe—Pour le meilleur Taureau 3 Deuxième 2 10 Troisième 2

9em. Classe—Pour le meilleur Taureau de 2 ans 1 10 Deuxième 1 Troisième 10

10me. Classe—Pour la meilleure Vache à lait 2 Deuxième 1 10 Troisième 1

11me. Classe—Pour la meilleure Genisse de 2 ans 1 Deuxième 15 Troisième 10

Moutons. (Ouverte au Canadiens Français seulement)

12me. Classe—Pour le meilleur Belier 1 5 Deuxième 1 Troisième 15

13me. Classe—Pour le meilleur Belier d'un an 1 Deuxième 15 Troisième 10

14me. Classe—Pour les 3 meilleurs brebis 1 5 Do. Deuxième 1 Do. Troisième 15

15me. Classe—Pour les 3 meilleurs brebis d'un an. 1 Do. Deuxième 15 Do. Troisième 10

(Ouverte aux Canadiens Bretons et libre aux Canadiens Français).

16me. Classe—Pour le meilleur Belier 1 5 Deuxième 1 Troisième 15

17me. Classe—Pour le meilleur Belier d'un an 1 Deuxième 15 Troisième 10

18me. Classe—Pour les 3 meilleurs brebis 1 5 Do. Deuxième 1 Do. Troisième 15

19me. Classe—Pour les 3 meilleurs brebis d'un an 1 Do. Deuxième 15 Do. Troisième 10

Porceaux. (Ouverte à tous compétiteurs).

20me. Classe—Pour le meilleur Verrat 1 Deuxième 15 Troisième 10

21me. Classe—Pour la meilleure Truie 1 Deuxième 15 Troisième 10

Beurre et Fromage. (Ouverte aux Canadiens Français seulement)

22me. Classe—Pour la meilleure tinette de beurre qui ne pèsera pas moins de 30 lbs. 1 Deuxième 15 Troisième 10

23me. Classe—Pour les 3 meilleurs fromages qui ne pèsera pas moins de 12 lbs. chaque 1 Deuxième 15 Troisième 10

(Ouverte aux Canadiens Bretons et libre aux Canadiens Français).

24me. Classe—Pour la meilleure tinette de beurre qui ne pèsera pas moins de 30 lbs. 1 Deuxième 15 Troisième 10

25me. Classe—Pour les 3 meilleurs fromages qui ne pèsera pas moins que 12 lbs. chaque 1 Deuxième 15

Troisième 10 Manufactures domestiques. (Ouverte à tous compétiteurs).

26me. Classe—Pour la meilleure pièce d'étoffe du Pays faite dans le Comté et prête à être employée n'ayant pas moins de 12 verges 1 Deuxième 15 Troisième 10

27me. Classe—Pour la meilleure pièce de flanelle faite dans le Comté cette année et n'ayant pas moins de 12 verges 1 Deuxième 15 Troisième 10

28me. Classe—Pour la meilleure pièce de toile du Pays faite dans le comté cette année et n'ayant pas moins de 12 verges 1 Deuxième 15 Troisième 10

Une partie de labour avec la charrue anglaise aura lieu sur la terre d'Alexandre Kington Esq., dans la Paroisse de Ste. Thérèse, Jeudi le 16 Octobre 1845, à 10 heures A. M.

1ere. Classe (Ouverte aux Canadiens Français seulement).

Premier Prix 2 10 0 Deuxième 1 10 0 Troisième 1 0 0

2de. Classe (Ouverte aux Canadiens Bretons et libre aux Canadiens-Français).

Premier prix 2 10 0 Deuxième 1 10 0 Troisième 1 0 0

Une somme de \$5. sera allouée à tout compétiteur qui n'aura pas obtenu un prix pour le labour.

Conditions générales telles qu'approuvées par l'assemblée du Comité du 31 Juillet 1845.

1°. Aucune personne ne recevra de prix, si ce n'est les cultivateurs pratiquant, ou les personnes tenant et cultivant des terres, et telles personnes devront être membres de la dite société.

2°. Qu'il y aura trois prix dans chaque Classe.

3°. Aucune personne ne pourra recevoir plus d'un prix dans chaque classe.

4°. Qu'aucun animal ne pourra prétendre de prix, à moins qu'il n'ait été tenu au moins trois mois dans le Comté avant aucune exhibition et tout animal-mâle qui aura reçu un prix devra être gardé dans le Comté jusqu'au mois d'août suivant l'exhibition; et toute personne donnera caution qu'au cas que tel animal soit vendu hors du dit Comté avant le mois d'août elle sera obligée de remettre le montant du prix que tel animal aura remporté.

5°. Qu'il y ait des classes séparées, comme suit, savoir; Pour les bêtes à cornes, moutons, beurre et fromage et pour les prix de labour; une de ces classes sera ouverte aux Canadiens Français seulement et l'autre aux Canadiens Bretons, avec condition que les Canadiens Français pourront entrer dans l'une et l'autre de ses classes.

6°. Que tout jugement sera montré avec son poulain.

7°. Qu'aucune vache n'aura de prix à moins que les Juges soient convaincus que telle vache a eu veau ou qu'elle est sur le point d'en avoir.

8°. Que toute personne qui aura reçu un prix pour un animal mâle ne pourra refuser aux membres l'usage de tel animal à un nombre raisonnable de femelles — aux prix ci-après mentionnés, pour la saison, savoir: Etalon, 15s. Taureau, 2s. 6d. Boeuf, 1s. Verrat 1s. 3d.

9°. Que tous les animaux de même classe seront tenus ensemble sur le même terrain de manière que les Juges puissent facilement juger lequel devra remporter le prix.

10°. Que toute contestation sera décidée par la majorité des membres du Comité.

11°. Que la décision de la majorité des Juges sera définitive et ils feront rapport de leur décision au Président, ou à son absence, au Vice-Président et le Président au Vice-Président en fera sa déclaration aux parties intéressées.

12°. Que tous animaux, produits d'agriculture &c. devront être entrés dans le Régistre du Secrétaire avant 10 heures A. M. le jour de l'exhibition, autrement ils n'auront droit de prétendre à aucun prix.

13°. Que tous produits d'agriculture, étoffe, flanelle, &c. seront marqués par Nos. doubles dont un sera apposé à l'article qui devra être exhibé et l'autre (sur lequel le nom du compétiteur sera écrit) restera entre les mains du Secrétaire. (Par ordre) CHARLES SMALLWOOD, M. D. SECRETAIRE.

Ste. Rose, 31 Juillet 1845.